
*CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
CNBPP*

DIMANCHE 30 AOUT 2026 A 10H

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du CNBPP

Chers membres,

Vous êtes conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'association **du CNBPP**, qui se tiendra le **30 aout 2026 à 10 heures**, à **77, rue François Bougouin 44510 Le Pouliguen (au siège social)** conformément aux statuts de l'association.

Cette assemblée sera appelée à délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour :

1. Rapport moral de la présidente ;
2. Rapport d'activité ;
3. Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026 ;
4. Rapport du trésorier et du commissaire aux comptes ;
5. Approbation des comptes et quitus au conseil d'administration ;
6. Affectation du résultat ;
7. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 612-15 du Code de commerce ; approbation des conclusions dudit rapport ;
8. Validation du Budget prévisionnel ;
9. Renouvellement / élection d'administrateurs ;
10. Questions diverses.

Vous trouverez également ci-joints, pour vous permettre de vous prononcer :

- le projet de résolutions ;
- le formulaire de pouvoir.

Si vous ne pouvez pas participer personnellement à cette réunion, vous avez la possibilité de vous faire représenter conformément aux statuts et au pouvoir joint dûment complété et signé le **22 août 2026 au plus tard**, par courriel / courrier / remise en main propre, à l'adresse du CNBPP.

Les candidatures motivées au Conseil d'Administration doivent être envoyées **le 19 août 2026 au plus tard**.

Les questions diverses doivent être transmises **le 15 août 2026 au plus tard**.

Pour rappel, toute personne souhaitant voter le jour de l'assemblée générale doit être à jour de sa cotisation et avoir 16 ans ou plus.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Nous comptons sur votre présence.

Claire LE GALLO
Présidente – CNBPP



Fondé en 1872

Cercle Nautique la Baule le Pouliguen Pornichet

MODELE DE POUVOIR

Je soussigné(e) :

Nom et prénom :

Adresse :

Qualité au sein de l'association : [membre / adhérent / administrateur, selon le cas]

Donne pouvoir à :

Nom et prénom du mandataire :

Adresse :

Qualité : [membre de l'association]

à l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'association CNBPP convoquée le 30 août 2026 à 10 heures, à l'effet de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, signer tous documents, et plus généralement faire le nécessaire.

Je donne au mandataire les pouvoirs suivants :

- Pouvoir général, dans la limite des statuts ;
- Pouvoir limité aux résolutions suivantes :
- Instruction de vote jointe en annexe.

Fait à	Le ____ août 2026
Signature du mandant	Signature du mandataire

Important :

- Les mineurs, membres actifs de plus de 16 ans peuvent valablement voter ;
- Les membres peuvent donner un pouvoir écrit à un autre membre du CNBPP ;
- Un membre ne peut avoir plus de 3 pouvoirs.

ORDRE DU JOUR ET TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PROPOSEES

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 AOUT 2026

ORDRE DU JOUR

1. Rapport moral de la présidente ;
2. Rapport d'activité ;
3. Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026 ;
4. Rapport du trésorier et du commissaire aux comptes ;
5. Approbation des comptes et quitus au conseil d'administration ;
6. Affectation du résultat ;
7. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 612-15 du Code de commerce ; approbation des conclusions dudit rapport ;
8. Validation du Budget prévisionnel ;
9. Renouvellement / élection d'administrateurs ;
10. Questions diverses.

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION - RAPPORT MORAL

L'assemblée générale approuve le rapport moral présenté par la présidente.

DEUXIEME RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier et, le cas échéant, du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils lui ont été présentés, et donne quitus entier et sans réserve au conseil d'administration pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2026 comme suit :

- Excédent de **1.496,01 euros** affecté au compte report

QUATRIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-15 du Code de commerce approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION – VALIDATION DU BUDGET PREVISIONNEL

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel de l'exercice 2026/2027.

SIXIEME RESOLUTION - RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale décide de renouveler en qualité d'administrateurs :

- **Olivier Launay**, pour une durée de 3 ans ;
- **Claire Le Gallo**, pour une durée de 3 ans ;
- **Isabelle Méténier**, pour une durée de 3 ans ;
- **Romuald Ollie**, pour une durée de 3 ans ;
- **Bruno Sorin**, pour une durée de 3 ans.

SEPTIEME RESOLUTION - ELECTION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateurs :

- [Nom, prénom], pour une durée de 3 ans ;
- [Nom, prénom], pour une durée de 3 ans.

Les candidatures motivées au
Conseil d'Administration
doivent être envoyées le 19
août 2026 au plus tard